

Séance publique du 11 juillet 2005

Délibération n° 2005-2803

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Bron

objet : **Quartier du Terraillon - Projet de renouvellement urbain - Marché de maîtrise d'œuvre**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 juin 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre du projet d'étude de renouvellement urbain du quartier du Terraillon à Bron, le Bureau a décidé, par décision n° B-2002-0726 en date du 8 juillet 2002, de confier des marchés d'études, dits de définition, à trois concepteurs spécialisés, étant précisé que l'un d'entre eux pourrait se voir confier un marché de maîtrise d'œuvre.

Conformément aux articles 33, 40, 61 et 65 du code des marchés publics en vigueur à l'époque et après l'examen des prestations sur la base des critères énoncés dans l'avis d'appel public à la concurrence, la commission composée comme un jury, réunie le 27 février 2004, a proposé de retenir le groupement Archétude, Gaudriot, Comptoir des projets.

Le Bureau, par décision n° B-2004-2090, a décidé de retenir ce groupement, étant précisé que le détail, la définition du contenu et l'évaluation financière des futures tranches opérationnelles d'aménagement devaient faire maintenant l'objet d'une étude plus approfondie avec l'auteur de la solution retenue.

Le conseil de Communauté, lors de sa séance du 20 septembre 2004, a décidé de signer le marché avec le groupement Archétude, Gaudriot, Comptoir des projets pour un montant de 508 000 € TTC.

Or, à la même époque, nous avons été informé du redressement judiciaire d'un cotraitant.

En conséquence, la signature du marché a été repoussée dans l'attente de la régularisation de cette situation.

Finalement, cette société a été cédée à la société Saunier et associés par jugement du tribunal de grande instance de Guéret le 31 janvier 2005.

Disposant enfin d'un dossier complet, il est donc proposé aujourd'hui de signer ledit marché avec le groupement Archétude, Saunier et associés, Comptoir des projets pour un montant de 507 702 € TTC.

Le plan de financement est le suivant :

- ANRU (Etat)	152 310 €
- Caisse des dépôts et consignations	43 334 €
- commune de Bron	25 385 €
- communauté urbaine de Lyon	286 673 €

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le plan de financement suivant du marché de maîtrise d'œuvre pour le renouvellement urbain du quartier du Terraillon à Bron, pour un coût de 507 702 € TTC :

- ANRU (Etat)	152 310 €
- Caisse des dépôts et consignations	43 334 €
- commune de Bron	25 385 €
- communauté urbaine de Lyon	286 673 €

2° - Autorise monsieur le président à :

a) - signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement Archétude, Saunier et associés, Comptoir des projets,

b) - demander les recettes afférentes, au taux maximum à l'ANRU,

c) - signer la convention de participation financière avec la Caisse des dépôts et consignations et la commune de Bron.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2005 et suivants - compte 231 510 - fonction 824 - opération 0954.

4° - Les recettes attendues seront portées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2005 et suivants - comptes 747 180, 747 400 et 747 800 - fonction 0824 - opération 0954.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,